

Amélioration foncière intégrale / Conditions préalables

Conditions pour une amélioration foncière intégrale

Les conditions suivantes cumulées parlent en faveur d'une amélioration foncière intégrale:

- **Structures parcellaires:** les parcelles dans le périmètre donné sont petites et de forme irrégulière.
- **Structures d'exploitation:** les structures d'exploitation existantes ne satisfont plus aux exigences économiques complexes de l'agriculture moderne. Les parcelles sont mal placées et l'investissement en temps et en travail nécessaire pour les exploiter et s'y rendre est grand. Les propres terres sont morcelées et dispersées.
- **Réseau des chemins ruraux:** le réseau existant ne suffit pas et doit être adapté aux besoins ou assaini.
- **Irrigation / drainage:** le système d'irrigation/drainage est vieux et doit être refait. Il faut éventuellement déterrer des conduites de drainage (nouveaux ruisseaux de prairies).
- **Cours d'eau:** des cours d'eau enterrés ou canalisés doivent être revalorisés et renaturés. Il faut délimiter une surface réservée aux eaux.
- **Protection de la nature et du paysage:** il existe un besoin de revitalisation des ruisseaux existants ainsi que du paysage avec de nouvelles surfaces écologiques, des zones tampons, des haies, des vergers, des lisières de forêt, etc.
- **Zones de protection des eaux souterraines:** ces zones doivent si possible être attribuées en propriété aux communes.
- **Mensuration officielle (cadastrale):** il faut remplacer l'ancienne mensuration cadastrale par une mensuration numérisée correspondant aux standards actuels.

Une amélioration foncière intégrale sera couronnée de succès si les membres du syndicat AF sont en grande majorité satisfaits de la nouvelle répartition et que le projet est mené de manière équitable et transparente. Les principaux facteurs de réussite sont les suivants :

Collaboration: la collaboration et l'entraide entre les participants à l'AFI et avec les entreprises et autorités concernées sont cruciales. Il est important que les agriculteurs prennent part aux réunions du syndicat, aux visites, aux séances d'information, etc. Tous doivent participer activement dès la première heure et cultiver un dialogue ouvert et empreint de respect. La réussite d'une AFI dépend aussi de la capacité des propriétaires à faire des compromis.

Confiance: présenter un projet concret d'AFI d'entrée de jeu n'est pas possible. Il faut d'abord en poser les fondements (entretiens, bases de planification, analyse de la situation initiale, évaluation des sols). L'organe d'exécution s'efforcera dans tous les cas de trouver la meilleure solution possible pour toutes les parties. C'est pourquoi les propriétaires fonciers et les autres groupes d'intérêt sont impliqués dans le processus (sondage sur leurs besoins, sur l'orientation future de leurs activités et sur la réattribution souhaitée). L'objectif est de garantir que les terres des propriétaires fonciers restent approximativement les mêmes en superficie et en qualité qu'avant l'AFI.

Marche à suivre / déroulement: une bonne planification et l'implication des propriétaires fonciers sont essentiels pour mener la procédure AF à bon port. On commencera par établir ensemble les objectifs et les statuts et par dresser un bilan précis de l'état initial, puis on relèvera les besoins, les intentions et les souhaits des propriétaires fonciers. Une estimation des sols s'impose et renforce la confiance dans la procédure. La nouvelle répartition des terres doit tenir compte de tous les facteurs pertinents et viser la meilleure solution possible. Il faut en outre épurer les droits réels dans le registre foncier. Les intérêts de la commune et du canton en termes de protection de la nature, du paysage et de l'environnement, de l'aménagement du territoire, des eaux, etc., doivent eux aussi être considérés. Le recours à une direction technique est indispensable.

Durée de la procédure: une amélioration foncière intégrale dure plusieurs années car il s'agit d'intégrer une multiplicité d'intérêts dans la planification et la mise en œuvre. On ne peut pas dire toutefois de manière générale combien de temps elle prendra. Il est dans tous les cas conseillé de réserver suffisamment de temps pour bien étudier la situation initiale, évaluer les sols et faire le point sur les besoins et les souhaits concernant la nouvelle répartition. La phase de planification durera certes plus longtemps, mais si c'est pour trouver au final une solution favorable et soutenue par tous les propriétaires, c'est du temps bien investi.

Autres liens

→ [Amélioration foncière intégrale / Marche à suivre \(PDF\)](#)

→ [Amélioration foncière intégrale / Bases légales \(PDF\)](#)

→ [Amélioration foncière intégrale / Organisme responsable \(PDF\)](#)